

REGLEMENT de fonctionnement de l'association

Votre enfant est inscrit au club. A ce titre vous êtes tenus de respecter les règles suivantes :

Vérifier, à chaque entraînement, la présence de l'entraîneur de votre enfant dans le gymnase. Le club décline toute responsabilité en cas de non respect de cette clause.

- Tous les entraînements sont obligatoires. Les horaires doivent être respectés (sauf cas de force majeure). Prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou de retard.
- L'utilisation des vestiaires est obligatoire, il est vivement déconseillé d'apporter des objets de valeur. Le club décline toute responsabilité en cas de vol.
- **Un certificat médical est obligatoire** à la première inscription puis tous les trois ans. **Sans celui-ci votre enfant ne pourra être accepté au cours.**
- **Les deux années intermédiaires remplir le questionnaire de santé.** Si une réponse est négative fournir à nouveau un certificat médical.
- Le règlement de la licence est demandé aux parents à l'inscription.
- La cotisation annuelle peut se régler en 1 ou 3 chèques le jour de l'inscription. Aucun remboursement n'est possible sauf problème médical sérieux nécessitant **un arrêt de plus de 2 mois**, ou déménagement. Dans ces deux cas, la demande de remboursement devra se faire par écrit ou par mail, adressée au président, avec justificatif à l'appui.
- Le club organise chaque année un « **Concours Interne** » courant janvier et une « **Fête de fin d'Année** » fin juin auxquels votre enfant est tenu de participer.
- **La tenue du club, fille ou garçon, ou la tenue de l'équipe est obligatoire.**
- Si votre enfant est inscrit dans un groupe **compétition** :
 - **Tous les transports sur les lieux des compétitions doivent être assurés par les parents quelle que soit la distance.**
 - **La présence de l'enfant qualifié aux compétitions est obligatoire (même remplaçant).**
- Certains cours seront assurés pendant une partie des vacances scolaires selon un calendrier défini qui vous sera donné à la rentrée (« Stages »).
- Les informations générales sont affichées dans la vitrine réservée à l'association dans le hall du gymnase Guy Bolès, et se trouvent sur le site dont l'adresse figure en haut à gauche de ce document.
- **L'assemblée générale du club se tiendra en début de saison**, au mois d'octobre, et votre présence est très importante. C'est un moment d'échange qui nous permet aussi de répondre à toutes vos questions.